

Déroulement et conditions de passage des épreuves de l'examen

L'examen théorique :

- L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.
- L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.
- Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle.
- Certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.
- Le résultat : il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code. Le résultat vous est transmis par mail et communiqué sur notre site internet.
- Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après.
- Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique

L'examen pratique :

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite.
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi,
- Créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie.
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule.
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours.

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

* **Le résultat** : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

* **Vous pourrez visualiser ce résultat 48 h** après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) ou sur notre site internet. En cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

* **Votre résultat est favorable** : Vous trouverez sur le site de l'auto-école (www.autoecole-asr.fr), la liste des documents nécessaires à nous fournir pour effectuer vos démarches pour obtenir votre titre définitif.